

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : 14/06/2024

*Date d'Affichage : 14/06/2024

*Conseillers en exercice : 23

*PRÉSENTS : 13

*VOTANTS : 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE
Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Dominique REVEILLERE, Madame Nadine DAGUENET,

Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Claude COLLINEAU, Monsieur Fodié DIARRA

Etaient absents excusés :

Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Florence VILLE-VALLEE,

Monsieur Michel PLAIGNAUD pouvoir à Monsieur Hervé BERTRAND

Madame Murielle FANOUILLE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP

Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Thierry LACOUR, Madame Sophie Rima GHADBAN Monsieur Olivier SCARSETTO,

Monsieur Fabien BOSC, Madame Emilie POUJOL.

Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES Glénat a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 12: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT
CONCERNANT LA TRANCHE 2 MAISON DE SANTE ET PARKINGS
LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération N°5 du 22 juillet 2022, le conseil municipal a demandé une subvention auprès du Département du Val d'Oise pour la construction de la Maison de Santé et des parkings aérien et souterrain (Lutte contre la désertification médicale).

Par délibération du 7 novembre 2022, le Conseil Départemental a accordé une subvention d'un montant de 725 707 euros à la commune.

Suite aux différents appels d'offres, des travaux non prévus au stade APS ont été rajoutés (ascenseur supplémentaire, une installation de géothermie sur sondes pré dimensionnée avec une pompe à chaleur de 20 kW et quatre sondes géothermiques de 140 ml. Le bâtiment sera rafraîchi par géocooling, porte au parking souterrain,...).

Monsieur le Maire vous propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental pour la Tranche 2 de la construction de la Maison de Santé et des parkings.

La commission des finances du jeudi 13 juin a émis un avis favorable à cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Margency à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil départemental liés à ces travaux, selon le plan de financement ci-joint, (Tranche 2 travaux non prévus au stade APS),

PLAN DE FINANCEMENT TRANCHE 2			
TRANCHE 2 MAISON DE SANTE	SIGEIF + REGION 55 %	DEPARTEMENT 25 %	COMMUNE HT
TRAVAUX NON PREVUS APS = 290 737,44 € HT		72 684,36 €	218 053,08 €
GEOOTHERMIE MAISON DE SANTE = 231 689,34 € HT	127 429,14 €	57 922,34 €	46 337,86 €
TOTAL 522 426,78 € HT	127 429,14 €	130 606,70 €	264 390,94 €

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

Fait à Margency, le 06/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.

Le Maire
Thierry BOUTIER

